

FICHE PÉDAGOGIQUE A2

LE 2^{ème} CYCLE

I - Constat : Le 2^{ème} cycle : une diversité des profils

II - Objectifs généraux du 2^{ème} cycle

III - Outils : Tutorat, contrat de formation, dossier de l'élève, modules

IV - Le Brevet de fin de 2^{ème} cycle : compétences acquises et évaluation

Introduction

Phase de transition de plus en plus longue entre l'enfance et l'âge adulte due à l'allongement des études, l'adolescence est marquée par des changements physiques (puberté, puis fin de la croissance), affectifs (modification de la vie relationnelle) et intellectuels (compréhension de la vie) passant par des périodes de remise en question et de rejet de l'autorité.

L'émergence d'Internet a favorisé chez l'adolescent un accès aisé et très large à la musique, mais aussi des auto-apprentissages, déjà pratiqués dans les musiques populaires. Néanmoins, ces modes de communication et d'apprentissages créent des approches différentes entre la génération des adolescents actuels et leurs aînés, pouvant accentuer les incompréhensions, voire les oppositions à cet âge.

La réflexion sur le 2ème cycle compte tenu de l'âge des élèves invite à s'interroger sur les jeunes au moment de l'adolescence et notamment dans leur relation à l'expression musicale et sur la manière dont le conservatoire s'organise pour prendre en compte cette réalité :

Quels sont leurs besoins ?

Comment envisager la formation et l'acquisition de compétences à ce stade alors que pendant cette période l'adolescent se construit en s'opposant au schéma d'apprentissage de l'enfance ?

D'après les données statistiques des effectifs, environ 50% des élèves de 1er cycle poursuivent leurs études musicales en 2ème cycle. Les autres, soit quittent l'établissement, soit sont présents dans des formules de « cursus allégé sans examen », en « hors cursus » ou en « ateliers », suivant des formules diverses et souvent un peu floues, répondant à leur souhait de poursuivre leur pratique musicale de manière moins contraignante.

Quant à l'accueil d'adolescents débutants ou autodidactes, les conservatoires aujourd'hui répondent peu, en terme de nombre, à cette demande. Quand ils le font, cela concerne principalement le secteur non classique.

I - Constat : Une diversité des profils

La formation en 2^{ème} cycle permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique, d'assumer les répertoires qui sont à sa portée et de développer une attitude curieuse et inventive par rapport au phénomène musical dans son ensemble. Il s'agit de lui donner les éléments pour construire son projet, dans une consolidation de sa pratique et de sa culture.

- **Pour certains élèves ayant terminé un 1^{er} cycle**, il semble acquis que la suite de leur parcours peut s'établir dans la continuité et l'approfondissement de ce qu'ils ont abordé en 1^{er} cycle. Il convient cependant d'être vigilant sur la manière dont on les forme à devenir autonomes, la grande majorité d'entre eux ne poursuivant pas leurs études musicales au delà de ce cycle.
- D'autres élèves de 1^{er} cycle souhaitent poursuivre un cursus en 2^{ème} cycle mais **en changeant d'orientation, d'esthétique ou d'activités**. Cette demande répond au besoin de certains adolescents de se démarquer de l'enfance et de reprendre l'initiative par des choix qui leur sont propres. C'est un facteur important de motivation et souvent de « 2^{ème} souffle » pour le travail et l'effort à accomplir.

Mais ce besoin ne s'exprime pas toujours exactement au moment du changement du cycle : il peut survenir dans le cours du 1^{er} cycle ou après l'entrée en 2^{ème} cycle. Les établissements doivent donc prendre en compte **la possibilité pour l'élève de s'orienter à tout moment** et inscrire cette possibilité dans le règlement pédagogique. Cela constitue ainsi un élément positif du parcours de l'élève (un devenir qui n'est pas figé) et non une « réorientation » parfois vécue comme un échec. La mise en place de modules peut être une première réponse à cette préoccupation, laissant à l'élève une marge de choix dans ses activités.

- Une autre catégorie d'élèves adolescents souhaite s'inscrire après avoir bénéficié, dans un autre contexte, parfois dans le cadre de l'école primaire ou du collège, d'une initiation, d'une pratique musicale, sans approfondissement technique. **Il souhaite développer un projet personnel** exigeant une pratique plus poussée.

Il convient, dans ce cas, de traiter les entrées directes dans le cursus musical, en favorisant le projet. Si l'élève souhaite valider le 2^{ème} cycle par le brevet qui le conclut, il y aura lieu de mettre en place, le cas échéant, un complément de formation pour l'acquisition des fondamentaux, plutôt que de l'inscrire en 1^{er} cycle. En effet, à cet âge, l'élève n'est, le plus souvent, pas un vrai débutant et trouve mieux sa place parmi les élèves de son âge.

Dans tous les cas, il est souhaitable que son projet ait été clarifié au départ et fasse l'objet de bilans réguliers.

- Cas plus rare, mais qu'il faut prendre en considération, l'élève a réalisé en 1^{er} cycle **un parcours accéléré** sur le plan de sa pratique, mais souvent en décalage sur le plan de sa culture. En tout état de cause, il ne doit être ni ralenti dans sa pratique ni placé en porte-à-faux au regard de sa maturité musicale et personnelle. Un volume d'activité plus important peut lui être proposé.

II - Objectifs généraux du 2^{ème} cycle

- S'approprier un langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés et qui constituent la base de l'autonomie,
- Avoir acquis les bases de sa pratique permettant de se mesurer à un certain niveau de performance.

Quelles démarches ?

La confrontation de l'élève, tout au long du cycle, à des **situations musicales diversifiées**, liées à son projet et à sa pratique musicale et instrumentale est privilégiée.

Elle fait l'objet de comptes-rendus d'évaluation.

Ceci est vrai également pour la formation musicale générale, qui inclut une ouverture culturelle, historique, sociologique, liée au répertoire occidental et aux musiques du monde, dans toutes les esthétiques, avec de possibles références à d'autres domaines artistiques (littérature, peinture, danse, cinéma, théâtre, etc...), l'aptitude à entendre et à commenter ces répertoires avec des outils d'évaluation sur leurs interprétations.

Concernant **les pratiques d'ensembles**, l'élève doit pouvoir valider un cursus, sur la durée du cycle, qui lui aura permis de se confronter à au moins deux situations différentes parmi celles qu'il sera susceptible de rencontrer dans le cadre de sa pratique (2 types de formation, des esthétiques diverses dont une part de création contemporaine).

II - Outils -

Tutorat, contrat de formation, dossier de l'élève, modules

Le conservatoire est confronté à une double réalité : il doit faire face à la diversité des profils d'élèves adolescents et il doit en même temps garder la cohérence de l'institution. **La mise en place de parcours diversifiés** semble une solution intéressante pour concilier l'objectif de formation solide et la souplesse nécessaire. L'élaboration de certains outils s'avère nécessaire pour installer le cadre de ces parcours.

En premier lieu, le dialogue en direction du public adolescent, s'il doit être assoupli dans certains cas, ne peut pas rester informel. **L'instauration d'un tutorat** paraît indispensable. Plusieurs moments clés peuvent être identifiés : l'accueil au début de cycle ; les bilans en cours de formation ; l'évaluation finale. Il est important qu'un adolescent puisse échanger avec une personne qui le suivra tout au long de sa scolarité dans le conservatoire. Cet échange viendra compléter, dans une situation différente, le partage qui existe avec les enseignants dans la situation pédagogique. Le tuteur sera garant du parcours.

La mise en œuvre **d'un contrat de formation** doit favoriser un échange sur le projet (parfois il le précise ou le modifie), donner les informations sur les ressources de l'établissement et sur les modalités possibles du parcours (type de cursus, choix de modules, modalités de l'évaluation...). C'est un engagement réciproque.

Un dossier par élève est nécessaire pour y consigner l'ensemble des informations le concernant : cycle ou parcours sur contrat, enseignements suivis, participation à la vie de l'établissement, répertoires travaillés, démarches d'invention, connaissances acquises, bilan des évaluations formatives et terminales...

Une organisation différente de l'offre de formation s'avère nécessaire. **La mise en place de modules** permet d'identifier des contenus précis et cohérents. Certains peuvent se décliner en unités plus restreintes. L'ensemble favorise un jeu d'options.

Une offre d'enseignement par module permet aux élèves qui ne peuvent ou ne souhaitent pas suivre un cycle de manière complète et en temps limité, de bénéficier d'un cadre qui assure la cohérence de la formation.

Pour les élèves inscrits en cycle complet, le cahier des charges des modules à obtenir est inscrit dans le règlement pédagogique de l'établissement.

Pour mener à bien la gestion de la scolarité et le suivi des élèves, **l'existence d'un service de scolarité informatisé** est indispensable.

Le 2^{ème} cycle se conclut par :

- l'aboutissement d'un projet personnel validé en tant que tel,
- un brevet de fin de 2^{ème} cycle.

III - Le Brevet de fin de 2^{ème} cycle : compétences acquises et évaluation

La mise en place du brevet de fin de 2^{ème} cycle permet de marquer une étape importante du cursus. Cette étape correspond à l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique musicale de manière relativement autonome. Pour certains élèves, il marque la fin de leur cursus. Pour ceux qui ne souhaitent pas suivre de cursus complet au delà. Ils pourront cependant bénéficier, dans le cadre du 3^o cycle non diplômant et s'ils le souhaitent, de certains modules mis en place par le conservatoire.

Le brevet de fin de 2^{ème} cycle donne accès à :

- l'entrée en 3^{ème} cycle diplômant,
- l'entrée, sur examen, en cycle d'enseignement professionnel initial

Le brevet et la validation du projet de 2^{ème} cycle, donnent accès à :

- une pratique amateur,
- le suivi de modules du 3^o cycle non diplômant et sur contrat.

Evaluation en vue du brevet de fin de 2^{ème} cycle

La délivrance du Brevet de fin de 2^{ème} Cycle se fait dans le cadre d'une évaluation globale qui accorde une **large place à l'évaluation continue** inscrite par l'équipe pédagogique concernée dans le dossier de l'élève. Cette évaluation continue fait référence au projet initial ainsi qu'aux éventuelles corrections qui lui ont été apportées au cours du cursus.

A l'issue du cycle, l'élève sera invité à préparer **un examen de fin de cycle** dans sa dominante instrumentale ou vocale. Cet examen n'est qu'un moment dans l'ensemble du cycle et ne constitue pas l'élément principal de l'évaluation de l'élève. Il prend la forme d'une prestation au cours d'un concert public, en présence d'un jury comprenant au moins un membre, extérieur à l'établissement, spécialiste de la discipline de l'élève concerné.

Les pratiques complémentaires donnent également lieu à une évaluation dans le cadre de situations musicales.

L'élaboration d'un dossier, sur un sujet choisi par l'élève, en relation avec son projet, sera également incluse dans cette évaluation.

On veillera également à vérifier l'aptitude à se servir de la voix avec une certaine aisance, notamment pour traduire vocalement des intentions musicales en relation avec le répertoire écrit ou des pratiques d'improvisation.

Modalités d'évaluation

La délivrance du brevet résulte d'une appréciation positive pour chacun des domaines suivants :

- Evaluation continue

- de Formation Musicale Générale permettant de vérifier les compétences en :
Culture musicale
Chant
Déchiffrage vocal et/ou instrumental
Relevé et commentaire d'écoute
- de pratiques collectives (au moins 2 contextes différents au cours du cycle)
- dans la dominante instrumentale ou vocale
- Projet personnel transversal, suivi par un tuteur.

- Evaluation de fin de cycle :

Epreuves dans la dominante instrumentale ou vocale (Concert public avec une partie en ensemble). Le programme (entre 15 et 20 minutes environ) comprend au moins une prestation avec partenaire(s) et privilégie :

- Une pièce reprise du répertoire travaillé au cours du cycle

- Une pièce faisant appel aux techniques d'écriture contemporaines ou comportant une création personnelle
- Une pièce travaillée en autonomie

Certaines œuvres jouées pourront combiner plusieurs de ces critères.

Le concert se déroule vers la fin du cycle, au moment où les élèves sont le plus disponibles pour le préparer dans les meilleures conditions.

N.B. Exemples de situation de pratiques collectives :

- Musique de chambre(3 à 8 musiciens, ensemble non dirigé)
- Ensemble vocal non dirigé
- Orchestre à vent ou à cordes
- Orchestre symphonique
- Chant choral
- Formation "sonate"
- Mélodie accompagnée
- Ensemble à géométrie variable
- Ensemble de jazz (petite formation non dirigée)
- Big Band
- Marching Band
- Brass Band
- Batterie Fanfare
- Ensemble de musique ancienne
- Ensemble de musique traditionnelle
- Groupe d'improvisation
- Groupe de musiques actuelles amplifiées
- ...